FE.-REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2006-437 DU 28 AOUT 2006

Autorisant Madame Adjouavi Adékèmi Adrienne AKINDES épouse CHOUGOUROU à renoncer à la nationalité béninoise.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- Vu la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité dahoméenne ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le décret n° 2006-178 du 08 mars 2006 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2006-395 du 31 juillet 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, chargé des Relations avec les Institutions;
- Vu le décret n° 2004-094 du 24 février 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine :
- Vu la requête de Madame Adjouavi Adékèmi Adrienne AKINDES épouse CHOUGOUROU et l'ensemble des pièces produites ;
- **Sur** proposition du Ministre de la Justice, Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 août 2006 ;

DECRETE:

<u>Article 1^{er}</u>: Madame Adjouavi Adékèmi Adrienne AKINDES épouse CHOUGOUROU, de nationalité béninoise, née le 05 mars 1962 à Allada (BENIN), fille de AKINDES Pierre et de MEGNON Ayaba, est autorisée à renoncer à la nationalité béninoise.

<u>Article 2</u>: Le présent décret prend effet pour compter de sa date de signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par la nommée Adjouavi Adékèmi Adrienne AKINDES épouse CHOUGOUROU et aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressée.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 août 2006

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI.

Le Ministre des Affaires Etrangères,

Mariam ALADJI BONI-DIALLO.-

Le Ministre de la Justice chargé des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,

Me Abraham ZINZINDOHOUE

Le Ministre Délégué chargé de l'Intégration Africaine et des Béninois de l'Extérieur auprès du Ministre des Affaires Etrangères,

Albert AGOSSOU

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 HAC 2 HCJ 2 MJCRI-PPG 4 MAE 4 MDCIABE/MAE 4 AUTRES MINISTERES 19 AMBASSADE BENIN/ALLEMAGNE 2 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSN -IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 INTERRESEE 1 JO 1.